

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU VENDREDI, 8 SEPTEMBRE 1797.

De Constantinople, le 5 Août.

La Porte a reçu différentes proclamations et manifestes qui ont été répandus dans l'Albanie, la Macédoine et autres provinces voisines, et qui pourroient y produire les plus mauvais effets. Il a été tenu, depuis quelques jours, plusieurs conseils d'état extraordinaires en présence du Grand-Seigneur sur la situation de ces pays, et l'on a résolu provisoirement d'augmenter considérablement les troupes qui s'y trouvent.

Le général Tamara, nouvel ambassadeur de Russie près la Porte Ottomane, est attendu ici sous peu de jours.

L'on sait maintenant que la cause, ou plutôt le prétexte de l'assassinat du conquérant de la Perse, Mehemet Khan, a été la paix qu'il avoit conclue avec la Russie et d'autres états voisins. Plusieurs grands de la cour, mécontents de cette paix, formèrent un parti nombreux, et conjurèrent contre lui. Il fut surpris et tué à coups de poignard; sa tête fut coupée et montrée au peuple, qui témoigna beaucoup de joie d'être délivré de ce despote.

De Gènes, le 27 Août.

Le cit. Duphot, général de brigade de l'armée française, a été chargé de l'organisation des troupes de la république *Ligurienne*; il commandera provisoirement celles qui sont déjà sur pied, sous la direction du comité militaire.

La nouvelle constitution sera décidément présentée à l'acceptation du peuple le 14 du mois prochain. C'est uniquement sur les personnes désignées sous le nom d'*aristocrates* ou d'*oligarques*, que l'on lève les contributions imposées par les français. La moitié des revenus des ex-nobles

qui ont émigré, est confisquée au profit de l'état.

Le district de Consente, chef appartenant au St. Siège, vient de se réunir à notre république.

De Milan, le 29 Août.

Le général Buonaparte, avant son départ pour Udine, a adjoint au Directoire de la république Cisalpine, le cit. Briche, membre de l'assemblée législative de France en 1791, et consul-général de la république française en Italie. Le motif de cette adjonction a été l'expérience de notre gouvernement dans les objets d'administration.

L'instruction donnée par Buonaparte au commissaire ordonnateur en chef, sous la date du 11 Août, porte ce qui suit:

Art. I. Comme la république Cisalpine paye à la caisse de l'armée française un million par mois, toutes les parties du territoire de cette république seront à l'avenir exemptes de réquisitions. — *Art. II.* Les frontières actuelles de la dite république sont 1^o. Les pays situés entre le Tecin et l'Oglio. 2^o. Tout le territoire que comprenoit ci-devant le Modenois, le Bolognois et le Ferrarois. — *Art. III.* Toutes les fois que les troupes de la république Cisalpine se trouveront stationnées sur son territoire, il sera pourvu à leur entretien des magasins de la dite république. — *Art. IV.* Lorsque les troupes de la république Cisalpine se trouveront avec l'armée française sur un autre territoire que celui de cette république, leur entretien sera à la charge des magasins de l'armée française. — *Signé*, Buonaparte.

On s'attend à recevoir dans peu des nouvelles intéressantes d'Udine. L'on suppose que M. le marquis de Gallo et M. le baron de De-

gelman sont munis d'amples instructions et de pleins-pouvoirs pour conclure la paix définitive. L'on fait d'un autre côté, que le général Buonaparte a reçu du Directoire de nouvelles bases, ou plutôt une espèce d'*ultimatum* d'après lequel il doit transiger. Nos gazettes font déjà mention de quelques articles que doit contenir cet *ultimatum*. Mais il est plus que probable que les rédacteurs de ces feuilles prennent leurs vœux pour la réalité.

L'on annonce qu'il se fait des mouvemens dans l'armée des Alpes sous les ordres de Keidermann, et que des troupes se détachent de cette armée pour venir renforcer celle de Buonaparte. L'on remarque d'un autre côté, que ce commandant en chef s'est fait accompagner à Udine de tout son état-major. Mais ces circonstances, ainsi que d'autres, servent tout au plus à prouver que le général françois a cru devoir faire des dispositions pour être prêt à tout événement.

L'on prétend que le général Dessaix, arrivé dernièrement de l'armée du Rhin, est destiné à commander les troupes Cisalpines, en cas d'une rupture.

De Venise, le 30 Août.

Le fils du général et ministre Sanfermo, qui avoit été expédié à Paris par notre municipalité, en est arrivé de retour avant-hier. Sa mission avoit pour objet de remettre au gouvernement françois un mémoire relatif à l'occupation de l'Istrie et de la Dalmatie Vénitienne par les troupes Impériales. Il étoit aussi chargé d'un autre mémoire du ministre de Gènes Sopranzi, ainsi que d'un troisième de l'envoyé Ottoman, sur le même objet. Dans tous ces mémoires, on réclame l'assistance armée des françois, ou au moins leur intervention, pour que les autrichiens évacuent les provinces susmentionnées.

De Padoue, le 25 Août.

Le général Buonaparte arriva hier dans cette ville. Il descendit chez le général Massena, où il dîna. Dans l'après-midi, la division de Massena se mit sous les armes et se rassembla dans la plaine située hors de la porte de Savonarola. Buonaparte, accompagné de plusieurs généraux, s'y rendit au milieu d'une foule de peuple. Après avoir passé en revue la troupe, le commandant en chef lui annonça que la paix avoit été signée avec le Portugal. Il ajouta que l'on avoit l'espoir fondé de voir aussi bientôt la paix conclue avec l'Angleterre, et qu'il se rendoit à Udine pour conclure définitivement celle avec l'Empereur. Buonaparte se mit en route dans la nuit pour Trevise.

D'Udine, le 25 Août.

Buonaparte est arrivé ce matin à 9 heures à Passerano. Il paroît que c'est dans cet endroit que ce général se propose de reprendre et terminer les négociations, puisqu'il a envoyé chercher ici une grande quantité de meubles et autres effets dont le château de Passerano étoit dépourvu.

La chancellerie de l'état-major françois est arrivée dans notre ville; l'on ignore encore si elle y restera.— Il se fait des dispositions qui sembleroient annoncer la reprise prochaine des hostilités, si l'on n'avoit pas des espérances aussi fondées de voir bientôt la paix entièrement rétablie. Il est arrivé ici, la nuit dernière, un grand nombre de chariots remplis de fusils et de cartouches. L'on a rassemblé dans la Ponteba une quantité prodigieuse de munitions de guerre de toute espèce. Les autrichiens font aussi de grands préparatifs à Gorice, Clagenfurth et autres endroits.

De la Suisse, le 31 Août.

Les choses ne sont point encore entièrement arrangées entre les Grisons et les habitans de la Valteline; mais l'on a tout lieu de croire qu'elles ne tarderont pas à l'être. Le général Planta, envoyé de la ligne Grisonne à Milan, conduit cette affaire avec beaucoup d'adresse près de Buonaparte. Comme les deux parties ont choisi ce général pour arbitre, son opinion est que la Valteline reste unie aux Grisons, mais qu'elle fasse un seul et unique corps politique avec cet état libre. La ligne Grisonne est satisfaite de cet arrangement; mais elle exige que la Valteline renonce à son intolérance, et accorde le libre exercice du culte à la religion réformée. Buonaparte trouve cette demande juste, et il paroît qu'elle sera accordée.

Suite de Paris, du 1er Sept.

Le Directoire ne néglige aucun des moyens d'augmenter son influence. Il a destitué depuis quelque tems un grand nombre d'administrateurs et autres fonctionnaires publics, et les a remplacés par des hommes à la dévotion. Il paroît qu'il ne se bornera pas à ces changemens, puisque le ministre de l'intérieur vient d'écrire une circulaire aux commissaires du directoire dans les différens départemens, pour avoir des renseignemens sur le moral et les opinions des membres des administrations départementales. L'objet de cette correspondance est, dit-on, de fournir des matériaux à un bureau de destitution, destiné à rendre illusoire le droit que la constitution a voulu réserver au peuple de nommer ses administrateurs. Cette

conduite du Directoire fait d'autant plus vivement regretter que le conseil des 500 ait rejeté la proposition qui lui a été faite, dans une des dernières séances, de régulariser l'exercice du droit qu'a le Directoire de destituer les administrateurs.

Il vient aussi de se faire des changemens dans le militaire. Le général Canuel, qui s'étoit fait généralement estimer à Lyon, est remplacé par le général Poujet, qui commandera dans le département du Rhône. Le général Hacquin, qui commandoit la 19e division militaire (Nismes, Montpellier), est remplacé par le général Petitguillaume. Le général Lamer, commandant la 10me division militaire (Toulon), est réformé, et remplacé par le général Morlet. La 8me division militaire est réunie à l'armée d'Italie. Chérin, chef de l'état-major de l'armée de Sambre et Meuse, est nommé général de brigade, et commandant en chef de la garde constitutionnelle du Directoire. Le général Kellermann, qui commandoit l'armée des Alpes, réunie à présent à l'armée d'Italie, est chargé de la 17me division militaire (Grenoble), à la place du général Freytag.

Est-il vrai (dit le *Veridique*) que dans le cas où les anciens eussent adopté la résolution sur les fugitifs du Bas-Rhin, le Directoire faisoit afficher à l'instant même, une proclamation où il accusoit les deux conseils de la rentrée des émigrés, et levoit publiquement contre eux l'étendard de la révolte? Est-il vrai que du moins la menace en a été faite, et qu'elle a suffi pour faire rejeter la résolution?

Le conseil des anciens a approuvé la résolution qui annule les décrets de mise hors la loi, & celle sur la célébration de la fête de la République.

Conseil des 500. — Fin de la Séance du 30.

Voici le discours prononcé par Tallien à la suite de la discussion (que nous avons rapportée hier).

„Je demande à répondre à des faits qui me sont personnels dans l'opinion de Dumolard. Je déclare au conseil que je vais l'entretenir de moi (*L'ordre du jour, s'écrie-t-on*). Il doit m'être permis de répondre, ou il n'existe point ici de liberté d'opinion. Dumolard m'a désigné comme un homme cruel & sanguinaire. Je n'aurai point à me justifier auprès des personnes qui me connoissent. Je puis interpellier des témoins vivans; je demande si dans mes écrits, dans mes opinions, je me suis jamais permis la moindre personnalité contre un de mes collègues. (*Madier: Contre moi.*) Je vais répondre aux libellistes déhontés qui ne cessent de m'attaquer. (*Murmures.*)... Je me suis trouvé, je l'avoue, dans des circonstances difficiles; à l'époque du 10 Août, je fus appelé à la commune de Paris, & j'observe au conseil que je n'en ai jamais été membre, mais seulement secrétaire greffier. Il y avoit du danger, ce fut une raison pour moi d'accepter: je me trouvai à Paris à l'époque désastreuse du 2 Septembre (*Murmures.*) Je dois répondre aux inculpations dirigées contre moi. Le premier

Septembre je n'étois point à Paris, j'arrive au moment où le tocin sonnoit encore à Midi, les actes émanés de la commune ne portent point ma signature. Le lendemain, les massacres commencent, & le premier je provoque des mesures pour arrêter le cours des assassinats. Des canonniers viennent demander à grands cris la tête de Louis XVI détenu au temple; je me jette au milieu d'eux; je cherche à les détourner, & je n'échappe à la mort qu'en me réfugiant dans mon bureau, d'où l'on m'empêcha par force de sortir. On apprend le départ des troupes pour égorger les prisonniers d'Orléans; je demande un passeport, on m'en refuse; je pars, j'arrive à Longjumeau, je les harangue; je suis précipité de mon cheval, & je ne dois mon salut qu'à la fuite. De retour à Paris, mes soins les plus doux & les plus pressés sont de sauver un grand nombre de prisonniers; plusieurs sont encore vivans & très connus; je me bornerai à citer Madame de S. Brice & Mademoiselle de Tourzelle. Dans mon bureau, je tiens cachés pendant 24 heures 2 prêtres, afin qu'on ne les égorge pas. Le lendemain, j'apprends que les massacres se continuent. Je vais aux prisons, à la Force, j'en fais sortir un grand nombre, & il en est un ici à qui je fus assez heureux pour sauver la vie. — *Debonnières:* C'est moi. Je demande la parole pour une explication. — Je dois aussi, continue Tallien, répondre à une inculpation qui m'a été faite. On m'a reproché d'avoir dit à la barre de l'assemblée législative, qu'il falloit purger le sol de la liberté des piéres déportés. J'avois reçu une lettre du vertueux Roland, qui réclamoit la prompte exécution du décret de l'assemblée législative contre les prêtres: il me mandoit en même tems que les moyens nécessaires n'étoient pas préparés, & voilà pourquoi je parus à la barre de l'assemblée. D'abord, je pourrois observer que je n'étois que l'agent passif de la commune en qualité de secrétaire; mais je ne faisois qu'exécuter l'ordre du ministre Roland; mais des faits parlent pour moi; à cette commune, j'ai constamment combattu Robespierre; c'est moi qui lui reprochai sa cruauté. Chénier fut accusé comme modéré; ce fut moi qui le défendis; Lemaire, depuis condamné dans l'affaire de Vendôme, me doit aussi la vie. Je fis casser un comité révol. qui s'étoit adjoint Marat à la commune. Je ne parlerai pas des malheureuses circonstances dans lesquelles la convention s'est trouvée. Les hommes de tous les partis ont tour à tour été victimes, & nous devons déplorer l'aveuglement de la représentation qui se déchiroit de ses propres mains. — C'est un grand malheur assurément; j'ai peut être à me reprocher d'y avoir contribué par des exaspérations d'idées; certes, j'ai eu des torts, des torts que je racheterois aujourd'hui de tout mon sang. Mais quel est l'homme qui n'en a pas eu, & j'ai la force de les avouer? il faudroit aussi que les hommes qui ont loué Robespierre, aient la bonne foi d'en convenir, et mériter l'oubli de leurs fautes par un avoué sincère. — On me reproche le luxe et l'aisance que j'étais, dit-on par-tout; des malheurs m'ont rapproché d'une femme qui avoit quelque bien. (*Bruit.*) Ce n'est point une vaine déclamation que je fais ici; je suis satisfait que l'occasion se soit présentée d'en parler. Je déclare donc que j'abandonne toutes mes propriétés, soit nationales, soit patrimoniales; je déclare que je n'en ai pas une seule, que je n'ai pas un sol; j'en fais la déclaration à la France entière. Je le répète, j'ai eu des torts; mais mon cœur est resté pur. On me reproche encore une malheureuse mission à Bordeaux. J'y ai fait un acte de courage que les habitans admirent eux-mêmes.

„En arrivant, je fis casser la commission militaire & le comité révolutionnaire qui avoient répandu la terreur dans toute la ville, & qui envoyoient chaque jour de nouvelles victimes à l'échafaud. Aussi je reçus alors une lettre du

comité de salut public qui m'accusoit de modérantisme. On me reprochoit d'avoir trop épargné le négociantisme à Bordeaux. Je fus rappelé à Paris & vivement blâmé au comité. Voilà des faits constants qui sont appuyés de preuves, & que je ferai connoître un jour à la postérité.

Bernard fait adopter un projet qui porte que la fête de la république sera célébrée le 1er vendémiaire, et que le directoire prendra toutes les mesures nécessaires pour lui donner la solennité convenable.

Le prince de Carignan, héritier de madame de Lamballe, adresse une pétition au conseil, dont le but est d'obtenir la restitution des biens de cette malheureuse princesse, conformément au traité conclu entre S. M. Sarde et la république française. Déjà plusieurs tribunaux auxquels il s'étoit adressé, ont refusé de prononcer sur cet objet, en disant qu'ils ne pouvoient se permettre d'interpréter un traité. Il invite le conseil à se prononcer de la manière qui convient à la loyauté française.

Dumolard: Je crois qu'avant de prononcer, nous devons nous adresser au directoire, pour avoir des renseignements. Je demande, en conséquence, qu'il soit fait un message à ce sujet. — Adopté.

On fait la relute du projet adopté hier, en faveur du citoyen Desmarest de Valenciennes.

Saladin, par motion d'ordre, prouve qu'une mise hors de loi ne peut s'appliquer qu'à des gens qui, les armes à la main, sont à l'abri de la loi. Il rappelle sur quel léger motif on décrétait des mises hors la loi sous le règne de la terreur; il demande en conséquence que les lois de la convention du 7 septembre, 17 septembre et 16 frimaire soient abrogées.

Chollet appuie fortement cette proposition: La plupart de ces mises hors la loi, dit-il, qui

frappèrent des citoyens pendant le règne de la terreur, sont des monstruosités révolutionnaires dont il n'y a pas d'exemples. Je demande que toutes les mises hors la loi, soient nulles et comme non avenues. — Cette proposition est adoptée sur-le-champ, sans rédaction.

De la Haye, le 31 Août.

Le général Daendels et le commissaire du gouvernement, Grasveld, sont repartis d'ici pour retourner au Texel. L'on croit que dès qu'ils y seront arrivés, les troupes qui sont sur la flotte seront remises à terre.

C'est demain que notre nouvelle convention doit tenir sa première séance. L'on paroît craindre que le parti des révolutionnaires ou terroristes n'ait le dessus dans cette assemblée.

Il résulte d'un rapport sur les finances de notre compagnie des Indes, que la dette générale se monte à 118 millions 100,478 mille florins.

Des Bords du Mein, le 7 Septembre.

Les mouvemens qui ont eu lieu dernièrement parmi les français du côté de Wetzlar et sur d'autres points, n'étoient en effet qu'une simple dislocation ou extension des différens cantonnemens, causée par la marche de la division Grenier vers le Bas-Rhin. Depuis ce moment, il n'y a eu aucun changement, et rien n'annonce encore que les républicains se disposent à quitter la rive droite. Si l'on veut même en croire des lettres de Neuwied et de Hachenbourg, il se fait des dispositions pour mettre les troupes à l'abri des rigueurs de la saison qui s'approche. — Le parc d'artillerie n'a point encore repassé le Rhin, et se trouve toujours dans les environs de Neuwied.

** Pour la 117e. Loterie du Hambourg, dont le tirage en une seule classe, aura lieu le 2 Octobre, & dans laquelle on peut gagner les lots importans de 60,000, 30,000, 15,000, 10,000, &c. marcs, courant de Hambourg, le marc à 40 kr. d'argent d'ici. On peut avoir chez moi des billets; l'emier à 40 florins; le demi-billet à 20 fl. & le quart à 10 fl. Le plan se donne gratis. On voudra bien affranchir les lettres & les remises. J. Valentin, sur l'allée verte.

** Jean Blair & Comp. viennent d'arriver d'Angleterre avec toutes sortes de mousselines fines pour habits de Dames, soies de coton anglaises, mouchoirs pailletés, rubans de soye, Manchester d'hiver. Ils ont leur magasin au Braunkfels, au rez de Chaussee, No. 18.

** Diray & comp. de Valenciennes, tiennent un assortiment complet de Linons, Batistes & Gases. Ils ont leur boutique vis-à-vis la maison de Mrs. Manskopf Savazin au Römerberg.

** Muller, entrepreneur de Pauberge au Sandhoff, remercie ses amis de la bienveillance qu'ils lui témoignent. Il les informe que pendant la foire, outre le service journalier, il tiendra table d'hôte les dimanches & mercredis avec une nombreuse musique.

** B. Foyère Boy, père & fils, fabricans de Lyon, ont un assortiment d'étoffes de soye & dorure, de leur fabrique. Leur magasin est rue Sandgasse, Lit. K. No. 90.

** MM. Debruyn le Cerne & Cailliau Duquesne, de Valenciennes, tiennent leur magasin de batistes, linons & dentelles de Lille chez M. Claus derrière le Römer, Lit. I. No. 111.

** Memo & Pons, marchands de Soyerries de Lyon, aux 3 Römers place du marché, ont un assortiment complet, d'étoffes de soye, dorure, broderie, rubans, Bas pour homme & pour femme, Linons & Batistes.